

L'an deux mil vingt quatre, le dix avril, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du 1er adjoint,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
27	18	27
		Pour : 27
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

M. BAUDRIN Philippe, M. COLLET Guy, Mme COLLET Corinne, M. COQUELET FRANCK, M. DELANNOY Jean-Michel, Mme DESROUSSEAUX Chantal, Mme DEVEMY Agnès, M. DUMOULIN Henri, Mme GLINEUR Sonia, Mme LE MAIGNENT Béatrice, M. LEDOUX Hubert, Mme MERCIER Christine, M. MERESSE Bernard, M. MONTAY Gilbert, M. RAMEZ Damien, M. REZIGA Jean Claude, M. RIFF Christophe, M. SPOTO Salvatore

Procuration(s) :

Mme THUILLET Marie-Pascale donne pouvoir à M. RAMEZ Damien, Mme PHILIPPE Laura donne pouvoir à Mme COLLET Corinne, Mme PIROTTE Sonia donne pouvoir à M. COLLET Guy, M. AIT BAHA Aboubakeur donne pouvoir à M. RIFF Christophe, Mme PORQUET Véronique donne pouvoir à Mme DESROUSSEAUX Chantal, Mme PLOUVIER Isabelle donne pouvoir à M. BAUDRIN Philippe, Mme GRAND Carine donne pouvoir à M. LEDOUX Hubert, Mme MALABOEUF Alison donne pouvoir à Mme DEVEMY Agnès, M. BLONDEAU Laurent donne pouvoir à M. MERESSE Bernard

Date de la convocation
29 mars 2024

Date d'affichage
12 avril 2024

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

M. AIT BAHA Aboubakeur, M. BLONDEAU Laurent, Mme GRAND Carine, Mme MALABOEUF Alison, Mme PHILIPPE Laura, Mme PIROTTE Sonia, Mme PLOUVIER Isabelle, Mme PORQUET Véronique, Mme THUILLET Marie-Pascale

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :

Mme COLLET Corinne

12 avril 2024
et publication du
12 avril 2024

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Le président de séance expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mr Bernard, trésorier municipal à la clôture de l'exercice.

Le président de séance le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en sous-Préfecture en même temps que le compte administratif.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2023 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à MAING

le Maire P. BAUDRIN



le(s) secrétaire(s) de séance

